

**AVIS D'ATTRIBUTION
CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
N° 6899**

Le Port autonome de Strasbourg a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre d'occupation autorisant l'exploitation d'une activité économique sur le domaine public portuaire, sis Quai des Belges (P05) à Strasbourg (67 000), en application des dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Cette publicité a consisté en une publication sur le site internet du Port autonome de Strasbourg (www.strasbourg.port.fr) du 17 octobre au 28 novembre 2024.

A l'issue de la procédure de publicité, la société EUROPE BOAT TRADING (EBT), société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° B 485 335 681 et ayant son siège social 10 Quai des Belges à Strasbourg (67 000), est la seule à avoir présenté sa candidature.

Le Port autonome de Strasbourg et la société EBT ont conclu le 11 décembre 2024 une convention d'occupation temporaire rép. n° 6899, portant sur la mise à disposition d'une surface de plan d'eau de 227 m² faisant partie du domaine public fluvial du Port autonome, située Quai des Belges (P05) à Strasbourg, pour une durée de 6 mois et 25 jours à compter du 6 décembre 2024, soit jusqu'au 30 juin 2025.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél : 03.88.21.78.01

e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.